



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2024-1114
PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, PROGRAMMATION 2024-2025
EMPRUNT DE 158 000 \$**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 16 septembre 2024, le conseil municipal a adopté le Règlement 2024-1114 – Programme Rénovation Québec, programmation 2024-2025 – Emprunt de 158 000 \$
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 8 novembre 2024.
3. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Web de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements d'emprunt » ou aux heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, 20 novembre 2024

**Me Joanie Perron, greffière et
directrice des affaires juridiques**